

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

**SEANCE DU 22 mai 2026**

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	13

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

**LISTE DES PRESENTS :**

GAILLOT Philippe	WALLERICH Alain	GUINDT Philippe	BIRCKER Delphine
MENEGHIN Gaël	SIVEC Jean	VIEIRA Christophe	WANDERNOTH Claire
IMMER Alain	VALANCE Bénédicte	SPASIEWSKI Michelle	
	THILL Céline	SCHMIT Aurélie	

**LISTE DES ABSENTS EXCUSES :**

OGER Isabelle                      Donne pouvoir à GAILLOT Philippe  
REUTER Olivier

**LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES :**

Madame WANDERNOTH Claire est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

**Objet : 2026 – 1031 Enfouissement des Réseaux Aériens rues de la Fontaine et des Saules financement, demandes de subvention**

**Considérant** que le projet d'Enfouissement des Réseaux Aériens des rues de la Fontaine et des Saules a été étudié en commission communale voiries du 12/06/2025, laquelle s'est montrée favorable au projet ;

**Considérant** la délibération du Conseil communal du 03/07/2025 N° 2025-935 décidant de différer à 2026 le projet d'effacement des réseaux aériens qui consiste à enfouir les câbles installés sur des supports aériens ou en façade, pour les rues de la Fontaine et des Saules, à l'initiative de la commune ;

**Considérant** la délibération du Conseil communal du 25/08/2025 N° 2025-953 décidant de poursuivre le projet ERA des rues de la Fontaine et des Saules, pour une réalisation 2026, si le reste à charge et les finances 2026 de la commune le permettent ;

**Considérant** que la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) apporte son soutien dans le cadre d'une Maîtrise d'Ouvrage Délégée (MOD) qui a permis de préparer d'ores et déjà une étude ;

**Considérant** le budget 2026 voté lors de séance du 22/04/2026, délibération N° 2026-1021, incluant des travaux d'enfouissement pour un montant de 330.000,00 € TTC,

**Considérant** que le Département n'a pas mis en place de mesure de soutien pour de tels investissements pour 2026, que l'Etat, par la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) ne subventionne pas ces travaux et n'a pas mis d'autre dispositif en place ;

**Considérant** que la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) apporte des aides sous forme de fonds de concours d'aide en faveur de l'effacement des réseaux aériens sur voirie d'intérêt communal avec un seuil maximum de participation par projet qui est fixé à 40% du montant HT plafonné à 152.450 €, soit au maximum 40% de 152.450 € = 60.980 € maximum par projet ;

**Considérant** le détail quantitatif estimatif du 15 mai 2026 établi par la CCCE qui s'élève à un montant de 321.444,00 € TTC. Pour l'ensemble des 2 rues.

M. le Maire précise que ce chiffrage comprend un éclairage public de la rue des Saules allant jusqu'à la route départementale D1, non prévu initialement sur la « zone non habitée » afin de sécuriser l'ensemble ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de prévoir les frais de géo détection des réseaux, le diagnostic amiante, les frais de parution, les imprévus éventuels... ;

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

**SEANCE DU 22 mai 2026**

Monsieur le Maire, propose au conseil

- De programmer les travaux **d'octobre 2026 à juin 2027**, soit une rue en 2026 et une rue en 2027 ;
- De retenir un montant prévisionnel de **350.000,00 € TTC** incluant les frais de géo détection des réseaux, le diagnostic amiante, les frais de parution, les imprévus ainsi que des révisions des prix éventuels...
- De solliciter la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) les aides sous forme de fonds de concours d'aide en faveur de l'effacement des réseaux aériens sur voirie d'intérêt communal avec un seuil maximum de participation par projet qui est fixé à 40% du montant HT plafonné à 152.450 €, soit au maximum 40% de 152.450€ = 60.980 € par rue ;
- De prévoir le plan de financement suivant :

**Dépenses :**

Ensemble des travaux rue de la Fontaine et rue des Saules : 291.666,67 € HT. **350.000,00 € TTC.**

**Ressources :**

**CCCE Fond de Concours ERA** (Enfouissement des Réseaux Aériens) 40% du montant HT, sur un plafond de 152.450,00 HT, par projet.

Soit 291.666,57 € HT x 40 % = **116.666 €** à retenir au prorata de chacun des dossiers.

**Autofinancement commune : 350.000 € - 116.666 € = 233.334,00 €**

Après délibérations, le Conseil municipal à l'unanimité des présents et pouvoir :

- **Approuve** : l'Enfouissement des Réseaux Aériens (ERA) pour les rues de la Fontaine et des Saules à réaliser à partir d'octobre 2026 à juin 2027, tel que présenté ci-dessus ;
- **Sollicite** un fond de concours ERA de la CCCE pour chacune des rues ;
- **Autorise** le Maire à signer des conventions de MOD (Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, avec la CCCE (respectivement pour la rue de la Fontaine et la rue des Saules) ;
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents, déclarations et actes, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre du présent financement et de la présente délibération relatifs à ces dossiers ;
- **Décide** de tenir une réunion publique le 02 juillet 2026 à 20h de présentation du projet.


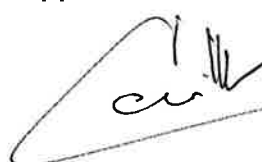
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 1er juin 2026

Le Maire :

**Philippe GAILLOT**



Le Maire certifie que cet extrait du registre des délibérations a été publiée sur le site internet de la mairie le 01/06/2026

Le Maire,

